



INFO – M34

Bulletin d'information sur le découpage territorial du MSSS

Direction générale adjointe aux ententes de gestion
Service du développement de l'information

Juillet 2007

ISSN 1701-6819 (Imprimé) Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada - Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1481-3513 (En ligne)

Ce document est disponible pour consultation sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse : <http://www.msss.gouv.qc.ca>

Dans ce numéro :

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Rappel sur le M34 et son pilotage | 2 |
| 2. | L'univers des données du M34 | 2 |
| 3. | Les principaux produits disponibles | 8 |
| 4. | Les produits cartographiques (géomatique) | 10 |
| 5. | Revue des événements touchant les territoires du MSSS | 10 |
| 6. | Comment accéder aux données du M34 | 11 |

1. Rappel sur le M34 et son pilotage

Le système ministériel de découpage territorial, connu sous le nom M34, sert d'unique source de référence officielle pour la définition des territoires de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la répartition géographique de données du MSSS, peu importe le système d'information d'où elles proviennent.

En particulier, il permet de localiser précisément différentes entités à partir de codes postaux et de codes municipaux, aidant ainsi tous les intervenants en santé et services sociaux à travailler ou à échanger sur une base territoriale compatible.

Le M34 est le système qui a remplacé graduellement le M22 à partir de l'année 1999.

Il est élaboré sur une base SQL Serveur (client serveur) avec des traitements en programmation Web et sous Access 2000. Il se veut un système moderne et évolutif qui répond aux nouveaux besoins.

Le développement et l'entretien du système sont actuellement assurés par le Service du soutien technologique du MSSS, alors que l'orientation et le pilotage sont assumés par le Service du développement de l'information (SDI).

Ce service est donc responsable, en tant que pilote du système, de la disponibilité continue de toutes les données territoriales nécessaires à la gestion du MSSS et de ses partenaires régionaux, ainsi qu'à son réseau de services.

Il assure, en collaboration avec les différentes instances concernées (MSSS, Institut de la statistique du Québec [ISQ], Statistique Canada, Postes Canada), l'harmonisation des quatre différents univers de données contenus dans le système, la mise à jour de ces univers et le soutien à ses principaux utilisateurs.

En ce qui concerne les modifications touchant certaines agglomérations urbaines du Québec en date du 1^{er} janvier 2002 et des autres modifications qui ont pris effet ultérieurement « défusions », elles ne sont pas encore toutes intégrées dans notre système. Nous avons pris la décision de respecter la directive émise par Postes Canada de ne pas procéder aux mégafusions proclamées par le gouvernement du Québec, tant que les changements de noms des rues n'auront pas été réalisés par Postes Canada (date inconnue).

2. L'univers des données du M34

Le système M34 permet de conserver, de mettre à jour et d'exploiter les données géographiques provenant de l'ISQ, du MSSS, de Statistique Canada et de Postes Canada. Ces données sources sont consignées dans quatre univers distincts, mais en interrelation, et dont la fréquence de mise à jour varie.

2.1 Institut de la statistique du Québec

L'univers des données de l'administration québécoise (ISQ) comprend les entités territoriales suivantes :

RADM : le Québec compte 17 régions administratives découlant du décret 2000-87, modifié par les décrets 1389-88, 1389-89, 965-97 et 1437-99.

MRC : le découpage territorial sur la base des municipalités régionales de comté et territoires équivalents établit à des fins statistiques que 103 MRC couvrent l'ensemble du Québec, soit 86 MRC définies juridiquement par lettres patentes ainsi que 17 territoires équivalents. Depuis le 1^{er} janvier 1991, le début (2 des 3 positions) du code de la MRC correspond à la division de recensement de Statistique Canada.

MUN : au 31 décembre 2006, le territoire du Québec comptait 1 352 municipalités actives. Depuis le 1^{er} janvier 1991, le nouveau code géographique à 5 positions correspond à la subdivision de recensement de Statistique Canada.

CEP : en vigueur le 12 mars 2003 par le décret 370-2003 en vertu de l'article 32 de la Loi électorale, le Québec est divisé en 125 circonscriptions électorales provinciales et utilise un code à trois positions pour sa désignation.

C'est le gouvernement du Québec qui adopte par loi ou par décret les modifications aux entités territoriales de cet univers et il les publie dans la Gazette officielle du Québec.

C'est l'ISQ qui a la responsabilité de codifier ces changements et qui nous en informe. Tous les mois, il procède à la mise à jour des éléments géographiques, sauf dans le cas des CEP où la fréquence est généralement de 5 ans, correspondant au mandat du gouvernement.

Cet univers du M34 contient notamment le code, le nom, l'état (actif ou inactif) et le statut juridique des municipalités. Le système conserve également un historique des données des territoires municipaux.

Voici la liste des abréviations qui sont utilisées dans le M34 dans le but de désigner le statut correspondant au nom de la municipalité.

C	:	Cité
V	:	Ville
VL	:	Municipalité de village
P	:	Municipalité de paroisse
CT	:	Municipalité de canton
CU	:	Municipalité de cantons unis
M	:	Municipalité
R	:	Réserve indienne

NO	:	Territoire non organisé
VC	:	Municipalité de village cri
VN	:	Municipalité de village nordique
VK	:	Municipalité de village naskapie
EI	:	Établissement amérindien
TC	:	Terres réservées aux Cris
TK	:	Terres réservées aux Naskapis
TI	:	Terres de la catégorie 1 pour les Inuits

Depuis janvier 1995, le symbole M est employé pour désigner le statut de « Municipalité »; il remplace le symbole SD qui désignait l'ancien statut de « Municipalité sans désignation ».

2.2 Postes Canada

L'univers des données de Postes Canada comprend un fichier de tous les codes postaux ruraux et urbains ayant été en usage au Québec depuis 1971 environ. Le Canada a adopté le code postal en 1971, afin de faciliter le tri et la livraison du courrier.

Le code postal canadien est un code alphanumérique à six caractères qui sert à indiquer la destination du courrier expédié. Les caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN. Le code postal a recours à 20 caractères alphabétiques et à 10 caractères numériques. Six caractères alphabétiques ne sont pas utilisés (D, F, I, O, Q et U). Au Québec, les codes commencent tous par G, H et J sauf quelques exceptions. Celles-ci sont K0J 2H0, K6H 5V1, P0L 1Y0, X0A 0H0, ainsi que quelques codes postaux du gouvernement fédéral situés à Gatineau commençant par K1A (la liste est disponible sur demande).

Les trois premiers caractères du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et assez stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). Ce sont les premiers éléments de tri dans le code postal; elles indiquent une région à l'intérieur d'une province ou de grands centres au Canada. Les RTA rurales se reconnaissent parfois par un 0 qui figure à la deuxième position du code de la RTA. Celles-ci sont de plus en plus difficiles à reconnaître depuis que Postes Canada procède au réaménagement de routes rurales, à l'urbanisation et les remplace par un code urbain.

Les trois derniers caractères du code (NAN) correspondent à l'unité de distribution locale (UDL) et servent au tri final du courrier. En milieu urbain, on compte plusieurs types d'UDL, comme les immeubles à appartements, les commerces, les super boîtes postales, etc.

À partir du fichier par adresse de Postes Canada, nous retenons environ 300 700 enregistrements concernant près de 214 000 codes postaux différents (certains sont rattachés à plusieurs adresses). On établit ensuite les liens entre ces codes postaux et les territoires municipaux et de CLSC.

L'appariement des codes postaux, appelé communément dans notre jargon « rafraîchissement », se déroule en général une fois par année. Cette opération complexe, qui permet d'apparier les nouveaux codes postaux à nos unités géographiques, se fait à l'aide de cartes municipales, de guides des rues et même par des contacts téléphoniques auprès de Postes Canada, qui nous permettent de localiser exactement la desserte de chacun des codes postaux.

2.3 Territoires du MSSS

L'univers des données du MSSS comprend les entités territoriales suivantes :

- RSS :
- Le Québec est divisé par décrets gouvernementaux en 18 régions sociosanitaires. Les différences qui existent entre nos RSS et les 17 régions administratives du Québec se situent au niveau des régions administratives du Nord-du-Québec, de la Mauricie et du Centre-du-Québec.
- Le Nord-du-Québec (région 10) correspond aux frontières de la municipalité de la Baie-James et de ses municipalités enclaves (Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Chibougamau et Chapais).
 - Le Nunavik (région 17) correspond aux territoires Inuits de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava.
 - Les Terres-Cries-de-la-Baie-James (région 18) correspondent aux terres réservées à cette communauté.
 - Par le décret 21-98, le nom de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie-Bois-Francs a été modifié le 7 janvier 1998 par celui de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Dans le contexte actuel, il a été décidé que cette régie régionale assumera seule la coordination et l'organisation des services de santé et de services sociaux pour les deux régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec.
 - Le 30 janvier 2004, quinze régies régionales de la santé et des services sociaux sont devenues des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Les autres organisations régionales sont le Centre régional de la santé et de services sociaux de la Baie-James, le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James ainsi que la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik.
 - Le 25 novembre 2005, la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux indique que l'appellation « agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux » est changée pour devenir « agence de la santé et des services sociaux ».

- RLS :** La Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, qui a été sanctionnée le 18 décembre 2003, marque le début d'une période de transition dans l'organisation du système de santé et de services sociaux. La création des réseaux locaux de services devient l'assise d'un projet qui vise à mieux intégrer les services. Dans l'univers des données du MSSS, l'entité territoriale « réseau local de services » constitue un nouveau découpage intermédiaire qui regroupe les territoires ou les regroupements de territoires de CLSC existants. Le territoire du Québec est ainsi subdivisé en 95 RLS ; de plus, chaque territoire local est contenu à l'intérieur d'une région sociosanitaire actuelle, les frontières des régions n'ayant pas été modifiées. Seules les régions sociosanitaires du Nord-du-Québec (10), du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18), ne sont pas organisées avec des RLS.
- RUIS :** La loi adoptée en novembre 2005 procure un cadre juridique pour la mise en place de quatre réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS) : le RUIS de l'Université Laval, le RUIS de l'Université McGill, le RUIS de l'Université de Montréal et le RUIS de l'Université de Sherbrooke. Chaque RUIS est responsable d'un territoire de desserte en matière de soins spécialisés et ultraspecialisés, de manière à ce que l'ensemble des régions soient couvertes. Les territoires de CLSC ont servi d'assises pour la couverture de ces quatre RUIS.
- CLSC :** Par décision administrative, le MSSS a statué en 1983 que le Québec serait divisé en 170 territoires de centre local de services communautaires. Certains ont été fusionnés depuis. Actuellement, le Québec compte 166 territoires de CLSC, dont les services de première ligne sont assumés par quelques 430 installations.
- Équipe SAT :** Depuis 2003, nous intégrons à notre système de gestion territoriale M34 un découpage territorial particulier répondant aux besoins du réseau de la santé au travail. Ce découpage est utilisé par le réseau de la santé au travail du MSSS et alimente le système d'information en santé au travail (SISAT). Également ce découpage particulier permet de répondre aux besoins de la CSST pour son système informatique en prévention-inspection.
- ZONEAMB :** Depuis l'année 1999, nous produisons des tables de municipalités liées à la desserte des zones ambulancières assurée par contrat par les entreprises ambulancières. Ces tables servent à faciliter et à valider l'information lors de la saisie, par chacune des agences, des déclarations de transports ambulanciers afin d'alimenter adéquatement le Système d'Information des Services Pré-Hospitaliers d'Urgence du Québec (SISPUQ).

Le système M34 permet de maintenir à jour la version officielle des différents territoires opérationnels du MSSS et de la corriger dès qu'une décision administrative en modifie le découpage. On y retrouve le nom et le code de chacun de ces territoires et leur composition en termes de municipalités et codes postaux.

Les codes utilisés pour numéroter les territoires de CLSC, de RLS et de RSS sont conformes à une structure parfaitement emboîtée, où les deux premiers chiffres du code identifient la région sociosanitaire, les quatre premiers chiffres identifient le réseau local de services et le code complet à 5 chiffres identifie le territoire de CLSC.

Même si le Québec est subdivisé en 95 RLS, à l'exclusion des trois régions nordiques qui n'en sont pas dotées, il est toujours possible de réaliser une totalisation ou un compte de population ou de ressources couvrant l'ensemble du territoire québécois. Pour y arriver, nous vous suggérons d'utiliser la codification à quatre chiffres des 95 RLS et d'y ajouter les codes 1010, 1710 et 1810 correspondant aux territoires sans RLS, afin d'obtenir un compte complet couvrant l'ensemble du Québec.

2.4 Statistique Canada

L'univers des données relatif à la géographie des recensements canadiens pour la province de Québec et retenu dans le système M34 comprend les éléments suivants et ce pour les deux derniers recensements disponibles :

Circonscription électorale fédérale (CEF) :

Une circonscription électorale fédérale est une région représentée par un député à la Chambre des communes à Ottawa. Il y a 75 circonscriptions au Québec.

Division de recensement (DR) :

Il s'agit d'un groupe de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion des services communs. Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces, comme au Québec les municipalités régionales de comté (MRC) créées en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les trois communautés urbaines du Québec et les territoires équivalents. Le Québec comptait 99 divisions de recensement lors du recensement de 2001.

Subdivision de recensement (SDR) :

C'est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques, par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. Pour les recensements de 1996 et de 2001, le Québec comptait respectivement 1 599 et 1 476 municipalités.

Région métropolitaine de recensement (RMR) :

La région métropolitaine de recensement désigne la principale zone du marché du travail d'une région urbaine comptant 100 000 habitants ou plus, d'après les chiffres de

population du recensement précédent. Le Québec compte 6 régions métropolitaines (Chicoutimi-Jonquière, Montréal, Québec, Ottawa-Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières).

Agglomération de recensement (AR) :

L'agglomération de recensement correspond à un grand noyau urbain et régions urbaines et rurales adjacentes ayant des liens économiques et sociaux entre elles. Une agglomération urbaine est délimitée à partir d'une région urbaine (appelé noyau urbanisé et comptant au moins 10 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent). Pour les recensements de 1996 et 2001, le Québec comptait respectivement 27 et 28 agglomérations de recensement.

Secteur de recensement (SR) :

Les secteurs de recensement sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent. A titre indicatif pour les recensements de 1996 et 2001, le Québec comptait respectivement 1 108 et 1 263 secteurs de recensement.

Aire de diffusion (AD) :

L'aire de diffusion est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Elle remplace le secteur de dénombrement (SD) comme unité de base pour la diffusion des données à partir du recensement de 2001. Les AD comptent à peu près le même nombre d'habitants, variant de 400 à 700 personnes environ. A titre indicatif le Québec comptait respectivement lors des recensements de 1996 et 2001, 11 684 secteurs de dénombrement et 12 153 aires de diffusion.

3. Les principaux produits disponibles

– **Nouvelles tables officielles de données territoriales**

Chaque année, en avril, nous rendons disponible une nouvelle version des tables officielles de données territoriales extraites du M34 sur fichier ASCII. Cette dernière version des tables correspond à la définition officielle des territoires de CLSC devant entrer en vigueur le 1^{er} avril, au début de l'année financière. De plus, elle tient compte de tous les codes postaux et codes municipaux connus au 1^{er} février précédent.

Tous les clients qui sont sur notre liste d'envoi sont avisés de la disponibilité de la nouvelle version de nos tables de données territoriales sur fichier ASCII et invités à la télécharger. Pour nos clients possédant une adresse électronique, nous privilégions ce mode de transmission pour les informer.

Nous suggérons aux utilisateurs de nos tables de données territoriales d'utiliser le plus rapidement possible la dernière mise à jour des tables officielles, de manière à garantir une cohérence territoriale de leurs données, avec celles officiellement reconnues au MSSS. Nous les encourageons également à nous transmettre leurs commentaires et nous les invitons à nous contacter pour toutes précisions concernant le contenu et l'utilisation appropriée de nos tables.

– **Nouvelle édition du document « Codes et Noms »**

Nous produisons en avril de chaque année, une version révisée du document « Codes et noms » qui rend désuètes les versions précédentes.

Ce document est un outil privilégié de références territoriales qui fournit la liste des codes et des noms des différentes unités opérationnelles et officielles en usage au ministère de la Santé et des Services sociaux.

On y retrouve pour chacune des régions sociosanitaires du Québec (RSS) le code et le nom de chacune d'entre elles. Selon le principe de l'emboîtement des territoires, on identifie le code et le nom des territoires de réseau local de services (RLS). Apparaissent ensuite le code et le nom des territoires de CLSC. En guise de complément d'information, nous identifions le code et le nom de l'installation CLSC principale qui dessert le territoire en question. Enfin, on indique le code et le nom de la MRC correspondant au territoire de CLSC. Deux particularités ont été ajoutées comme complément d'information; ainsi le pourcentage (%) indiqué illustre le pourcentage de la MRC qui fait partie de ce territoire de CLSC et nous identifions également le code du RUIS couvrant ce territoire CLSC.

– **Autres produits**

D'autres listes sont également disponibles sur le site Internet du MSSS :

On y retrouve entre autres des **listes des régions sociosanitaires**, des **CLSC et des RLS** et également des **CSSS**.

D'autres listes fort utiles sont tirées du système d'information territoriale et sont disponibles en format PDF et peuvent être imprimées. Il s'agit de :

Une **liste des municipalités du Québec** triées par leur nom officiel; certaines apparaissent plus d'une fois, car elles sont associées à plusieurs territoires de CLSC.

Une **liste des toponymes municipaux du Québec**, soit les différents noms utilisés pour désigner un lieu habité : anciens noms, appellation locales ou autre variantes choisies parmi la liste de la Commission de toponymie du Québec. Certains apparaissent plus d'une fois, car ils sont associés à plusieurs municipalités.

Une **liste des municipalités du Québec** triées par code de territoire CLSC et nom de municipalité. Certaines apparaissent plus d'une fois, car elles sont fractionnées dans plusieurs CLSC.

Une **liste des codes et noms des territoires imbriqués du MSSS** (RSS, RLS, CLSC) indiquant l'installation CLSC principale de chaque territoire de CLSC, le RUIS et la ou les MRC qui correspondent à chacun.

4. Les produits cartographiques (géomatique)

Dans notre contexte, la géomatique est l'utilisation de différentes techniques informatisées pour le traitement et la représentation sur cartes de données à référence spatiale de façon à aider à la prise de décision. Les données à référence spatiale sont des informations localisées : associées à des points, des lignes ou des territoires positionnés sur fond de carte.

Le système M34 fournit en tout temps la définition officielle des territoires du MSSS, en fonction des municipalités et des codes postaux. L'ensemble de ces éléments territoriaux sert d'intrant au système de cartographie que nous avons développé. Le système est supporté par le logiciel de géomatique pour micro-ordinateur MAP-INFO. Son objectif est de visualiser les frontières des territoires officiels du MSSS. Il permet la représentation spatiale de certaines données sociosanitaires qui, à l'occasion, est intégrée dans certaines publications sous forme de cartes thématiques. De plus, il supporte certaines analyses spatiales, incluant le calcul de distances entre ressources et clientèles. Nous sommes donc en mesure de produire de multiples cartes conformes au découpage officiel pour répondre à diverses demandes. Nous fournissons également les fonds de cartes numérisés dans quelques formats habituels

5. Revue des événements touchant les territoires du MSSS

Le SDI a, entre autres, comme mandat, de tenir à jour la base géographique du Ministère, et d'assurer le suivi dans le temps de son évolution.

Vous trouverez un texte expliquant les changements annuels survenus à nos territoires en consultant la page Web suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/stats_sss/index.php?id=109,0,0,1,0,0

Ces changements prennent effet au 1^{er} avril de chaque année.

Pour connaître les événements touchant d'autres univers territoriaux, nous vous invitons à contacter les organismes responsables comme l'ISQ, Statistique Canada et Postes Canada.

6. Comment accéder aux données du M34

Pour connaître l'ensemble de nos principaux produits, nous vous invitons à consulter notre page Web sur le Découpage territorial à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/decoup_terr.html

D'abord, nous déposons sur le Web, à chaque année, certains documents les plus demandés. On y retrouve notamment le dernier bulletin Info-M34, certaines cartes présentant les territoires opérationnels du M34, ainsi que des listes de régions sociosanitaires, de RLS et de CLSC.

De plus, nous offrons un « **Module de recherche territoriale** » sur le Web, constitué de cinq outils de recherche qui consultent les tables tirées de notre système M34, accompagné d'un guide général d'information. Chacun des cinq outils de recherche produit une liste créée en fonction des critères saisis par l'utilisateur. Il s'agit de la recherche parmi les codes postaux, parmi les rues et localités, parmi les CLSC, parmi les municipalités et parmi les toponymes.

Ces outils visent à répondre à de multiples besoins auxquels sont confrontés les différents usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Nous invitons tous ceux qui ont un intérêt pour le découpage territorial à découvrir ces outils à l'adresse suivante et à nous faire part de leurs commentaires.

<http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/m34/>

Pour ceux qui ont un besoin plus élaboré que ces simples interrogations au clavier, nous offrons d'autres possibilités.

Nos tables extraites du système M34 sont encore disponibles cette année en format CSV (délimité par ;). Nous distribuons annuellement à certains fournisseurs ces tables tirées du système du découpage territorial M34, afin qu'elles soient intégrées ou utilisées par leurs applications. Malheureusement, ces tables ne sont pas toujours mises à jour par les fournisseurs et ne sont pas toujours utilisées de la meilleure façon, ce qui peut entraîner comme conséquence une distorsion dans la cohérence territoriale et donc altérer la qualité des données diffusées.

Afin de remédier à cette situation, nous avons développé un outil d'attribution du code de territoire de CLSC. Cet outil permet d'attribuer à chaque ligne d'un fichier plat (transmis par le Web) le bon code de territoire de CLSC, en autant que le code de municipalité ou le code postal (ou les deux à la fois) soit présent. Cet outil propose une méthode unique d'attribution pour toutes les banques de données, permettant de produire des données officielles établies à partir du référentiel territorial.

Pour accéder à notre outil d'attribution des CLSC (ATTRIB-CLSC) qui vous permet de transmettre un fichier contenant des codes postaux et municipaux et de le faire traiter sur notre serveur pour y ajouter le territoire CLSC correspondant, il suffit de nous contacter.

Nous développons actuellement un autre volet dans le référentiel territorial, soit l'accès système à système. Il s'agit d'une application Web qui permettra à plusieurs systèmes de se référer au référentiel territorial, principalement pour répondre à des besoins de validation et d'attribution de codes et de noms de territoires, en utilisant les informations fournies par le système M34. La diversité des requêtes ainsi que la multiplicité des plateformes constituent un défi de taille. Le nouveau système de diffusion consistera à mettre en place des modules communs d'accès direct au référentiel territorial M34. C'est un dossier à suivre....

Pour l'instant, toutes les demandes d'accès entre un système et le M34 devraient être soumises préalablement au pilote afin de pouvoir étudier tous les besoins.

Pour tout autre commentaire, question, correction à la liste de distribution, erreurs et/ou omissions, nous vous invitons à communiquer avec le SDI, notamment avec :

Monsieur Michel Blondeau
Service du développement de l'information
Direction générale adjointe aux ententes de gestion
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7125
Courriel : michel.blondeau@msss.gouv.qc.ca
ou bien par télécopieur au numéro 418 266-4612